

Le Maire du quartier des Pradettes entrave la liberté d'expression associative et citoyenne et se fait rappeler la Loi par la Défenseuse Des Droits

Le 24 juin 2022, des affiches avaient été rédigées par des habitants et des membres de l'association N.A.TU.R.E.S. et collées sur un panneau d'expression libre à l'occasion de la venue du Maire sur leur quartier des Pradettes à Toulouse le jour même.

Dans la soirée du 24, après le départ du Maire, des habitants ont surpris un agent technique de Toulouse Métropole qui arrachait les affiches et appris de la voix même de son chef de service qu'ils agissaient à la demande du Maire de quartier.

La Ligue des Droits de l'Homme de Toulouse a, dans un premier temps, écrit le 27 juin au Maire de Toulouse pour avoir des explications sur cet acte illégal.

Sans réponse du Maire, la Ligue des Droits de l'Homme et l'association N.A.TU.R.E.S. ont donc décidé de saisir la Défenseuse Des Droits.

La Défenseuse Des Droits a informé cette semaine nos deux associations qu'il avait :

- rappelé au Maire de Toulouse « *que l'obligation de mise à disposition d'un emplacement d'expression libre prévue par la Loi avait pour corollaire l'obligation de permettre aux citoyens et aux associations d'y exprimer librement leurs opinions sur tous sujets, y compris sur les projets publics faisant l'objet de débats* »,
- indiqué au Maire « *qu'il ne pouvait être procédé au retrait de messages déposés sur le panneau d'affichage libre sous peine de porter atteinte à la liberté d'expression* »,
- Et recommandé au Maire de « *faire preuve à l'avenir d'une vigilance particulière afin d'éviter la répétition de telles pratiques* ».

Nos associations espèrent que le message de la Défenseuse Des Droits adressé au Maire de Toulouse sera transmis au Maire du quartier des Pradettes et que ce dernier s'y conformera désormais.

Contact LDH : Jean François Mignard, Président d'honneur : 06 13 8255 51

Contact association N.A.T.U.R.E.S. Pradettes : Philippe Lebailly, Co-président : 06 84 08 86 38

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Nommé par le président de la République, le Défenseur des droits est chargé de défendre les droits des citoyens non seulement face aux administrations mais dispose également de prérogatives particulières en matière de promotion des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations, du respect de la déontologie des activités de sécurité et d'orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Monsieur Philippe LEBAILLY
Coprésident
Association NATURES Pradettes

Paris, le 28 novembre 2022

A rappeler dans toute correspondance :
N/Réf : MSP SP n°22-25447 – ALT
Interlocutrice : Anne-Laure TOUZARD
Courriel : anne-laure.touzard@defenseurdesdroits.fr



Monsieur,

Vous avez saisi le Défenseur des droits, par l'intermédiaire de la Ligue des droits de l'Homme, de la réclamation de l'association NATURES Pradettes relative au retrait d'affiches apposées le 24 juin 2022 sur le panneau d'affichage d'opinion situé place des Pradettes à Toulouse.

Je n'ai pas manqué de rappeler au maire de Toulouse que l'obligation de mise à disposition d'un emplacement d'expression libre, prévue par l'article L. 581-13 du code de l'environnement, a pour corollaire l'obligation de permettre aux citoyens et aux associations d'y exprimer librement leurs opinions sur tous sujets, y compris sur les projets publics faisant l'objet de débats, et d'en assurer l'accès aux personnes intéressées.

En conséquence, je lui ai indiqué qu'il ne peut être procédé au retrait de messages déposés sur le panneau d'affichage libre que pour des motifs légitimes liés notamment à la présence de mentions contraires à la loi (propos injurieux ou diffamatoires, atteinte à la vie privée, incitation à la violence ou à la discrimination...), sous peine de porter une atteinte excessive à la liberté d'expression.

J'ai donc recommandé au maire de Toulouse de faire preuve à l'avenir d'une vigilance particulière afin d'éviter la répétition de telles pratiques.

Espérant que cette intervention sera de nature à répondre aux difficultés que vous avez rencontrées, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Défenseure des droits et par délégation
Le Directeur Protection des droits –
Affaires publiques

Marc LOISELLE

Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ? Écrivez gratuitement au Défenseur des droits

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

+33 (0) 1 53 29 22 00

www.defenseurdesdroits.fr